

Selon le Forum économique mondial sur l'égalité femmes-hommes, la France est classée **126^{ème}** sur 131 concernant l'égalité salariale !

Les « facteurs sociologiques » très souvent avancés par les entreprises pour justifier la différence de traitement entre les femmes et les hommes ont encore de beaux jours devant eux ; malgré 5 lois successives, les femmes touchent en moyenne 20% de salaire en moins que les hommes.

Le bien-être au travail commence dans les transports !

Alors que deux Franciliens sur trois considèrent les transports en commun comme une source de fatigue pouvant altérer leur efficacité au travail, rares sont les entreprises qui mettent en place des solutions. Le cabinet Technologia étudie depuis 2010, à travers des enquêtes, les relations entre travail, mobilité et bien-être des salariés. La dernière étude, « Stress et transports », publiée en septembre 2013, met en avant le manque d'implication des entreprises.

Des salariés fatigués par leurs trajets

Pour un peu moins d'un tiers des actifs (28 %), les conditions de transport sont une source de fatigue, d'usure ou d'altération de la santé. Et ils sont une même proportion à considérer que leur temps de trajet à un impact négatif sur leur travail. **Cette perception de fatigue et d'usure causée par les transports augmente sensiblement en Ile de France où elle concerne près de la moitié des actifs (46%).**

1h30 dans les transports en commun

Sans surprise, la voiture individuelle est le premier mode de transport des français (75 %). **Sauf en Ile de France où 60% des déplacements se font en transports en commun**, même si 20% des actifs sont contraints de cumuler voiture et transports. L'étude révèle que si les français mettent une demi-heure en moyenne pour aller travailler, les franciliens passent en moyenne 1h30 dans les transports en commun.

La passivité des entreprises françaises

Face à la question des transports et aux difficultés que rencontrent les salariés, les entreprises s'engagent encore relativement peu pour leur venir en aide. Seulement 43 % des entreprises se préoccupent des conditions de déplacement de leurs salariés et encore très peu mettent en place de réelles solutions de mobilité. En cas de déménagement, les conditions de transport ne sont toujours pas un sujet de dialogue social. Pourtant, lorsque c'est le cas et que la question des transports a été prise en compte dans le déménagement, le temps de trajet a baissé pour 26% des salariés. A l'inverse, lorsque la question n'a pas été posée, 18% des actifs ont vu leur temps de trajet augmenter.

Source : MémentoCE

Le Medef s'attaque maintenant aux institutions représentatives du personnel

Pierre Gattaz est vraiment l'homme par qui le dialogue social va faire de grands bonds... en arrière.

Le Medef, toujours à la pointe du progrès social, souhaite aujourd'hui s'attaquer à la représentation du personnel dans les entreprises. Il propose de créer pour les entreprises de 50 salariés et plus une « *instance unique appelée Conseil d'entreprise* », laquelle fusionnerait toutes les IRP : CE, DP, CHSCT et, pourquoi pas, les syndicats ! Dans un premier



cas, si des élus de ce conseil ont été désignés délégués syndicaux, seuls ces salariés seraient habilités à signer des accords. Et un accord serait considéré valable s'il a été signé par un ou plusieurs syndicats ayant recueilli au moins 30% des suffrages exprimés aux dernières élections professionnelles (actuellement, c'est 10%). Dans un second cas, si aucun représentant élu au conseil d'entreprise n'a été désigné délégué syndical, la négociation et la signature d'accords sont alors menées avec les membres élus titulaires au conseil. Pour les entreprises de moins de 50 salariés, le Medef propose tout simplement de réduire la représentation des salariés : un référendum serait organisé par l'employeur tous les 4 ans, afin de savoir si les salariés veulent élire ou pas un conseil d'entreprise ! Ces provocations patronales n'étonnent plus car faisant partie des vieilles revendications revanchardes du Medef. Mais après tout, pourquoi en serait-il autrement, dans la mesure où le gouvernement lui-même précède les vœux de Mr Gattaz ? Le premier ministre confirme suivre les souhaits du Medef et le ministre du travail lui emboîte le pas. Une démarche grave qui sous-tend que la démocratie et le droit de tout salarié à être représenté nuiraient à l'emploi et qui, si elle aboutissait, isolerait davantage encore les salariés. Le gouvernement, qui a appelé les partenaires sociaux à négocier sur ce thème, a annoncé que faute d'accord, il légiférerait. En somme, c'est : « ou les syndicats acceptent, ou les syndicats disent oui » !



Retrouvez [La CGT Axway](#) sur JIVE